**COUR DE JUSTICE DE L’ONTARIO**

**E N T R E :**

**SA MAJESTÉ LA REINE**

**et**

**Accusé(e)**

**adolescent au sens de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents***

**DÉSIGNATION AMÉLIORÉE D’UN AVOCAT**

**Directive de pratique – Désignations améliorées d’un avocat**

Je soussigné(e),  ,http://laws-lois.justice.gc.ca/img/ii_spacer.gif date de naissance \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, désigne http://laws-lois.justice.gc.ca/img/ii_spacer.gif comme mon avocat pour me représenter et prendre toutes les mesures nécessaires devant la Cour de justice de l’Ontario en mon absence dans la procédure relative aux chefs d’accusations suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Description des accusations | nos de l’article | Date d’infraction |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

Je confirme mon intention que la présente Désignation améliorée d’un avocat inclue tous les avocats et étudiants en droit qui sont membres du cabinet d’avocats de mon avocat désigné, ainsi que tout représentant autorisé qui pourrait être mandaté périodiquement par mon avocat désigné pour comparaître en mon nom.

Je m’engage à demeurer en communication avec mon avocat désigné et à comparaître au tribunal à toute date demandée par le tribunal, et j’accepte que l’avis d’une telle date envoyé à mon avocat soit un avis qui m’est envoyé de cette date.

J’ai fourni des coordonnées à jour (adresse, numéro de téléphone et courriel) à mon avocat désigné et je m’engage à l’aviser rapidement si mes coordonnées changent.

Ma prochaine date de comparution au tribunal est le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_. Je comprends qu’après le dépôt de la présente Désignation améliorée d’un avocat ma cause sera examinée et ajournée sans que mon avocat désigné ou moi-même soyons présents, à une date environ 12 semaines plus tard. Mon affaire pourrait être ajournée à nouveau, sans que mon avocat désigné ou moi-même soyons présents, sur demande conjointe du procureur de la Couronne et de mon avocat.

Je renonce à mon droit d’être présent lors de ces comparutions au tribunal. Je consens particulièrement à ce que la Cour maintienne sa compétence à mon égard et à l’égard de mon affaire dans ces circonstances, et à ce que je sois tenu(e) de comparaître à des dates futures, même si l’affaire a été ajournée en mon absence.

Je comprends qu’en cas de résiliation de l’entente concernant le mandat de mon avocat désigné pour une raison quelconque, l’avocat en avisera le procureur de la Couronne et le tribunal, et je serai alors tenu(e) de comparaître devant le tribunal à la prochaine date de comparution, sauf si j’ai mandaté un nouvel avocat qui a accepté de comparaître en mon nom.

FAIT le  http://laws-lois.justice.gc.ca/img/ii_spacer.gif http://laws-lois.justice.gc.ca/img/ii_spacer.gif 20 http://laws-lois.justice.gc.ca/img/ii_spacer.gif.

Signature de l’accusé(e)/l’adolescent

**Je soussigné(e)**, , avocat(e), accepte par les présentes la désignation de http://laws-lois.justice.gc.ca/img/ii_spacer.gif à titre d’avocat pour représenter entièrement ses intérêts de l’accusé, en l’absence de ce dernier, relativement aux accusations indiquées ci-dessus.

J’aviserai l’accusé si sa présence est exigée au tribunal.

Après le dépôt de la présente Désignation améliorée d’un avocat, l’affaire de l’accusé sera ajournée au\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (ou, si cette date est problématique, à une autre date ordonnée par le tribunal environ 12 semaines plus tard), conformément à la partie 4 de la Directive de pratique – Désignations améliorées d’un avocat (la « Directive de pratique »).

Si l’entente concernant mon mandat conclue avec l’accusé est résiliée pour une raison quelconque au cours de la période d’ajournement décrite à la partie 4 et/ou 7 de la Directive de pratique, j’en aviserai rapidement le procureur de la Couronne et la Cour. En outre, je m’engage à :

* prendre rapidement les mesures nécessaires pour que l’affaire soit présentée devant la Cour pour être examinée;
* aviser l’accusé qu’il doit comparaître à la prochaine date de comparution;
* comparaître à la prochaine date de comparution en personne ou par l’entremise d’un représentant,

sauf si le nouvel avocat de l’accusé a confirmé par écrit qu’il a été mandaté et qu’il est prêt à comparaître à la prochaine date de comparution et à devenir l’avocat inscrit au dossier.

FAIT le  http://laws-lois.justice.gc.ca/img/ii_spacer.gif http://laws-lois.justice.gc.ca/img/ii_spacer.gif 20 http://laws-lois.justice.gc.ca/img/ii_spacer.gif.

**Avocat(e) de l’accusé(e)**

Adresse :

Numéro de téléphone :

Courriel pour signification :